

Commission Sportive Futsal Alsace

Procès-verbal



Date de la réunion | Heure *Lundi 8 août 2022 | 10h 30* | Lieu de la réunion *Siège District*

Réunion organisée par CSFA

Type de réunion Commission restreinte

Animateur Didier LIENHARDT

Participants

F. CLAUSS, J. OBER (CSFA)

Roland MEHN (CD du District)

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Engagements Futsal Séniors – DF

Avec la clôture de la période des engagements via Footclub, la commission valide ce jour, lundi 08 août 2022, la participation des clubs suivants en championnat District Futsal (DF) pour la saison 2022/23 :

- Pour le Bas-Rhin :
 - FC Niederhausbergen
 - Neuhof Futsal 2
 - AS Schirmeck
 - Sporting Strasbourg 2
- Pour le Haut-Rhin :
 - ASIM
 - Collectif Colmar 2
 - Kingersheim Futsal 2
 - Kunheim Futsal
 - Pfastatt Futsal 2
 - AS Ribeauvillé
 - Espérance Rouffach 2
- En attente d'affiliation à la FFF :
 - Mulhouse City
- En attente de régularisation :
 - Schiltigheim-Bischheim Futsal 2018 / FC Ecrivains Schiltigheim/Bischheim

La commission prend acte de la non-activité partielle (section Futsal) des clubs d'Ingwiller, Soleil Bischheim et Ottmarsheim. La commission espère néanmoins que ces clubs pourront reprendre lors des saisons à venir.

Les équipes régulièrement inscrites à ce jour recevront dans les prochaines semaines les éléments de règlement et de calendrier concernant les compétitions 2022/23.

Consciente de l'augmentation des frais et dans le but d'augmenter l'intérêt sportif des compétitions, la commission proposera une formule nouvelle de championnat District Futsal pour la saison à venir.

Conclusion Décision

La commission entérine ce jour la liste des équipes engagées en championnat District Futsal 2022/23.

Les clubs en cours de validation et/ou de régularisation sont à ce jour pris en compte et inscrits pour les compétitions 2022/23, sous réserve de confirmation et de régularisation de leur dossier.

Les clubs non-inscrits à ce jour dans le cadre de la procédure d'engagement Footclub et qui souhaitent s'engager encore pour la saison 2022/23 disposent d'un délai de 7 jours à compter de la parution du présent PV pour faire appel et s'engager de manière officielle.

La commission rappelle par ailleurs aux clubs inscrits qu'ils doivent transmettre l'attestation de la mairie concernant le gymnase et les créneaux accordés au plus tard le 20 août 2022, date après laquelle la commission se laisse le droit de contacter directement le propriétaire du gymnase.

Le service Compétition du District d'Alsace de Futsal se tient également à disposition des clubs à l'adresse mail suivante pour toute question complémentaire : competitions@alsace.fff.fr .

Pour la CSFA :

Franck CLAUSS (Secrétaire)

Didier LIENHARDT (Président)